



## Conséquences abandon de poste

Par **Mohop**, le **19/12/2013** à **15:19**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon entreprise et je négocie actuellement un accord à l'amiable avec eux. Bien que ce soit moi qui ai fait part de mon souhait de partir, ils sont d'accord pour m'aider et faire en sorte que je puisse bénéficier du chômage. Deux solutions me sont proposées : une démission ou un licenciement pour faute grave (abandon de poste). La rupture conventionnelle a été exclue catégoriquement par l'entreprise, qui ne l'a visiblement jamais utilisée.

Comme je suis en bons termes avec ma direction, celle-ci m'a proposé une « prime » dans le cadre de l'abandon de poste, dont le montant est plutôt satisfaisant, et qui me permettrait d'être rémunéré durant la période de carence.

La question que je me pose est la suivante : quelle(s) conséquence(s) peut avoir un licenciement pour faute grave pour la suite de ma carrière ? Je ne souhaite pas trainer ce boulet tout au long de mon parcours, alors qu'il s'agit au final d'une décision en accord avec mon entreprise.

Merci pour vos retours.

Par **P.M.**, le **19/12/2013** à **20:13**

Bonjour,

Même quand il s'agit de frauder les organismes sociaux, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

D'autre part, je pense que vous n'avez aucune garantie que l'employeur tiendra parole pour le versement de la prime qui correspondrait à je ne sais quel délai de carence...

Si la prime est supérieure à l'indemnité de Rupture Conventionnelle, on peut se demander pourquoi ne pas préférer y procéder...

Par **Mohop**, le **20/12/2013** à **09:16**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

La "prime" me sera versée avant mon départ, ce qui me permettra de retourner ma veste si ce n'est pas fait. Concernant la rupture conventionnelle, elle n'est pas pratiquée par mon entreprise, pour des raisons "politiques".

Ma question portait en fait plus sur les conséquences d'un abandon de poste sur la suite de ma carrière, notamment dans mes futures recherches d'emploi. Je cherche à savoir dans quelle mesure cela pourra me pénaliser dans le future.

Cordialement

Par **P.M.**, le **20/12/2013 à 10:40**

Bonjour,

Ah bon ! Parce que l'abandon de poste gratifié par une prime serait une politique...

Pour la prime versée avant le départ, je demande à voir ce serait donc sur le salaire avant l'abandon de poste...

Vous verrez bien si vous ne ferez pas partie des gens qui viennent après nous dire, mon employeur m'avait promis ceci et cela mais au bout de plusieurs semaines voire plusieurs mois, il n'a pas tenu parole et ne m'a même pas encore licencié(e)...

Je me demande comment on pourrait savoir si la faute grave vous porterait préjudice, si un futur employeur potentiel serait assez curieux pour vous demander la raison de votre départ ou si l'employeur actuel chercherait à vous dénigrer ensuite...

Puisque vous paraissez sûr(e) de trouver un nouvel emploi, on peut se demander pourquoi il ne serait pas mieux de faire les choses dans les règles...